



Deces d'un detenue en prison a pau

Par **laeti777**, le **12/03/2014** à **13:51**

bonjour suite a mon fils decede en maison d arret je voulais savoir si je peux porter plainte contre l'adjoint au directeur pour dissimulation volontaire intentionnel d'un courrier qui prevenait des risques et qui aurait put etre evite 5 jours avant.Lors d'un rendez vous apres le deces l'adjoint a reconnu ne pas l avoir mis dans le dossier et s'en excusez pretextant qui l avait omis...et nous savons tres bien que c'est faux. comment peut ont faire? merci de votre réponses

Par **aguesseau**, le **12/03/2014** à **13:59**

bjr,
avant de déposer une plainte, je vous conseille de consulter un avocat qui saura vous conseiller.
le destinataire de votre plainte doit être l'administration pénitentiaire.
cdt